



F A É C U M

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
ÉTUDIANTES DU CAMPUS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

**Université 
de Montréal**

PROJETS D'INITIATIVES ÉTUDIANTES EN RESPONSABILITÉS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES¹

Date limite 2024-2025 : **25 septembre 2024** et **15 janvier 2025**

Montant disponible : **200 \$ à 2 000 \$**

Les Projets d'initiatives étudiantes en responsabilités sociales et environnementales visent à encourager et à appuyer les activités de promotion et de sensibilisation aux principes de responsabilités sociales et environnementales. Le programme est financé à parts égales entre l'Unité du développement durable de l'UdeM et la FAÉCUM et est administré par la FAÉCUM.

Objectifs du programme

- Encourager l'implication étudiante dans des projets qui soutiennent les principes de responsabilités sociales et environnementales ;
- Sensibiliser la communauté universitaire aux principes de responsabilités sociales et environnementales et du commerce équitable ;
- Promouvoir les responsabilités sociales et environnementales au sein de la communauté universitaire ;
- Permettre à toute personne étudiante de réaliser un projet parascolaire et d'acquérir une expérience autre et complémentaire ayant des retombées positives sur l'ensemble de la communauté universitaire ;
- Donner l'occasion aux personnes étudiantes de développer, de mettre en application et de transmettre leurs connaissances ;
- Améliorer la qualité de vie sur les campus ;
- Favoriser le développement d'un climat de collaboration, de communication, d'appartenance et de solidarité ;
- Favoriser l'intégration de mesures de responsabilités sociales et environnementales dans la conduite de projets sur les campus.

Critères d'admissibilité

Le projet :

- Doit être une initiative bénévole de personnes étudiantes membres de la FAÉCUM et s'adresser à la communauté universitaire de l'Université de Montréal ;
- Doit être réalisé sur un des campus ou dans un environnement justifié ;

¹ Ce document n'est pas un texte réglementaire. Il n'a donc aucune valeur légale et représente uniquement un résumé explicatif de la [Politique de gestion des bourses et subventions](#).



F A É C U M

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
ÉTUDIANTES DU CAMPUS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

**Université 
de Montréal**

- Doit servir les intérêts de la communauté universitaire avant les intérêts individuels ;
- Ne doit pas aller à l'encontre de la mission, des valeurs et des règlements de la FAÉCUM et de l'UdeM ;
- Ne doit pas être une activité obligatoire à la réussite d'un cours ou d'un programme d'études ;
- Ne doit pas recréer des services ou des programmes déjà existants sur les campus ;
- Ne doit pas avoir d'objectifs politiques ou confessionnels ou des intérêts contraires à la Charte des droits et libertés de la personne.

Les responsables du projet :

- Doivent être des personnes étudiantes membres de la FAÉCUM, une association étudiante membre de la FAÉCUM, ou encore un regroupement ou un organisme reconnu par l'Université et formé en majorité de personnes étudiantes membres de la FAÉCUM ;
- Ne doivent pas avoir de somme due à la FAÉCUM relativement à un dossier de bourse ou subvention antérieur.

Les personnes employées permanentes de la FAÉCUM, ainsi que les membres du bureau exécutif, du conseil d'administration et du comité d'attribution des bourses et subventions de la FAÉCUM, ne sont pas admissibles aux bourses et subventions de la FAÉCUM.

Critères évalués

- Le respect des objectifs du programme de subvention ;
 - La réponse à un besoin de la communauté étudiante issue d'une problématique bien définie ;
 - La présence d'actions visant à sensibiliser la communauté universitaire aux principes de responsabilités sociales et environnementales, notamment en privilégiant l'achat de produits équitables ou auprès d'entreprises respectueuses de l'environnement et engagées socialement ;
 - La présence d'actions visant à rejoindre spécifiquement les personnes moins susceptibles de s'intéresser aux enjeux de responsabilités sociales et environnementales ;
 - La présence d'un plan d'action détaillé et réalisable compte tenu des ressources financières, matérielles et humaines disponibles ;
 - La pertinence du financement demandé ;
 - Les aspects innovants du projet ;
 - Les retombées et les impacts positifs sur la communauté universitaire ;
 - Le respect des principes de responsabilités sociales et environnementales ;
 - La qualité du français et de la présentation de la demande.
-



FAÉCUM

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS
ÉTUDIANTES DU CAMPUS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Université 
de Montréal

Dépenses admissibles

- Frais de location de salle à l'UdeM ou dans un environnement justifié ;
- Frais de location de matériel ;
- Frais de transport de matériel ;
- Frais de nourriture et boissons (à l'exception de l'eau embouteillée). Les produits tels le café, le thé, le sucre et le chocolat doivent être certifiés équitables ;
- Frais d'honoraires professionnels (maximum de 400 \$ par projet) ;
- Frais de personnes conférencières (maximum de 400 \$ par projet)

Le comité d'attribution des bourses et subventions de la FAÉCUM se réserve le droit d'autoriser ou de restreindre tout type de dépenses selon les particularités de la demande de subvention.

Modalités de remise et de traitement de la demande

- Le formulaire de demande doit être rempli à l'aide de la plus récente version du logiciel **Adobe Acrobat Reader DC**;
- La demande doit être envoyée par courriel à bourses@faecum.qc.ca. Aucune demande papier ne sera traitée;
- Toutes les demandes complètes qui auront été reçues à la date limite seront traitées et une réponse écrite sera transmise aux responsables du projet dans les 30 jours suivant la date limite ;
- Toute demande de subvention relative à une activité ou un projet déjà réalisé doit être reçue au plus tard à la date limite suivant la réalisation du projet ou de l'activité.

Advenant le cas où une personne demandeuse estime que sa demande a été refusée injustement ou par erreur d'interprétation, une demande de réévaluation de son dossier peut être adressée au comité d'attribution des bourses et subventions dans les 10 jours suivant l'envoi de la décision au moyen d'un courriel envoyé à bourses@faecum.qc.ca. À la suite de la réception d'une demande de réévaluation, des précisions seront communiquées à la personne demandeuse.